Brillo Degragerm

IRRITANT: R38, R41. DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT: R52/53.

1. IDENTIFICATION DU PRODUIT CHIMIQUE ET DE LA PERSONNE PHYSIQUE OU MORALE RESPONSABLE DE SA MISE SUR LE MARCHE

Nom du produit : **Brillo Degragerm**
Code produit : 406810
Taille : 5 L
Fournisseur : JOHNSON WAX PROFESSIONAL
BP 7521
95040 Cergy Pontoise Cedex
France
01.34.21.22.23
Numéro d'appel d'urgence : ORFILA 01.45.42.59.59

2. INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Substance/préparation : Préparation

Information sur les composants dangereux*

Nom chimique	Numéro de CAS	%	Numéro CE	Symbole	Phrases R
Chlorure de dodécyl diméthyl ammonium	7173-51-5	1-5	230-525-2	C, N	R22, R34, R50
2-Propanol	67-63-0	1-5	200-661-7	F, Xi	R11, R36, R67
Alkylphénol éthoxylé	68412-54-4	1-5		Xn	R22, R36/38
Alkylphénol éthoxylé	9016-45-9	1-5		Xi, N	R36/38, R53
Sels de sodium de l'acide ethylènediamine tétraacétique	64-02-8	0.1-1		Xi	R36

* **Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérés à la section 8**

3. IDENTIFICATION DES DANGERS

Risques physiques/chimiques : Aucun risque physique ou chimique connu.
Risques pour la santé : Irritant pour la peau. Risque de lésions oculaires graves.
Risques pour l'environnement : Cette préparation contient des matières premières classées dangereuses pour l'environnement. Utiliser conformément à la destination et aux instructions d'usage du fabricant.

4. DESCRIPTION DES PREMIERS SECOURS A PORTER EN CAS D'URGENCE

Effets et symptômes

Par inhalation : Peut irriter le nez, la gorge, et les voies respiratoires.
Ingestion : Peut irriter la bouche, la gorge et l'estomac.
Contact avec la peau : Peut irriter sévérement la peau.
Contact avec les yeux : Peut irriter sévérement les yeux. Peut provoquer des dommages permanents.

Premiers secours

Par inhalation : En cas de difficultés respiratoires: Emmener dans un endroit bien aéré. Consulter un médecin.
Ingestion : Boire immédiatement et abondamment de l'eau. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente. Consulter un médecin.
Contact avec la peau : Rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau pendant 15 minutes. Consulter un médecin.
Contact avec les yeux : Rincer à l'eau immédiatement pendant 15 minutes. Consulter un médecin.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction : Poudre, eau pulvérisée, mousse, l'anhydride carbonique.
Mesures spéciales de lutte contre l'incendie : Inconnu.
Risques d'incendie/d'explosion inhabituels : Inconnu.

6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles : Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8).
Précautions pour l'environnement et procédures de nettoyage : En cas de déversement important: Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant. Ramasser avec du matériel absorbant inerte. Placer dans des contenants propres et secs, en vue d'être éliminés selon les méthodes prescrites. Terminer le nettoyage par un rinçage à l'eau.

Brillo Degragerm

7. PRECAUTIONS DE STOCKAGE, D'EMPLOI ET DE MANIPULATION

Manipulation : Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Laver abondamment après usage. Retirer et laver les vêtements et les chaussures contaminés avant réutilisation.

Stockage : Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Conserver à l'écart de la chaleur. Protéger du gel. Conserver hors de la portée des enfants. Réservé à un usage professionnel.

8. CONTROLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Transporter dans son emballage d'origine:

Contrôles d'ingénierie : Aucune ventilation particulière requise. Ventilation adéquate du local.

Limites d'exposition professionnelle

Nom chimique	OEL
2-Propanol	**INRS (France).** VLE: 980 mg/m^3

Equipements de protection individuelle

Système respiratoire : Aucun équipement de protection personnelle n'est nécessaire.

Peau et corps : En cas d'exposition importante, porter des vêtements de protection appropriés.

Mains : Gants de caoutchouc.

Yeux : Lunettes de protection.

Information devant être confirmée par le comité d'hygiène du site.

9. PROPRIETES PHYSICO-CHIMIQUES

Etat physique : Liquide.

Couleur : Beige pâle.

Odeur : Caractéristique.

Solubilité : Facilement soluble dans l'eau froide.

pH : 12 à 12.5 [Basique.]

Point d'éclair : Sans objet.

Viscosité : 2 cP (Dynamique).

10. STABILITE DU PRODUIT ET REACTIVITE

Stabilité : Le produit est stable.

Conditions à éviter : Inconnu.

Réactions dangereuses : Inconnu.

Produits de décomposition dangereux : Inconnu.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë : Toxicité orale exprimée en DL50 > 2000 mg/kg.

Effets locaux

Irritation cutanée : Voir section 4.

Irritation oculaire : Voir section 4.

Sensibilisation : Inconnu.

Toxicité chronique : Inconnu.

Effets spécifiques

Carcinogénité : Inconnu.

Mutagénicité : Inconnu.

Toxicité au niveau reproduction : Inconnu.

Maladies Professionnelles - Numéro du Tableau. : 84 2-Propanol

Formule déposée au Centre Anti - Poison de : PARIS : 01.40.05.48.48 , LYON : 04.72.11.69.11 , MARSEILLE : 04.91.75.25.25

12. INFORMATIONS ECOTOXICOLOGIQUES

Cette préparation contient des matières premières classées dangereuses pour l'environnement. Utiliser conformément à la destination et aux instructions d'usage du fabricant.
Conformement à la directive 73/404/CEE, tous les tensio- actifs de ce produit sont biodégradables à plus de 90%.

Brillo Degragerm

13. INFORMATIONS SUR LES POSSIBILITES D'ELIMINATION DES DECHETS

Méthodes de traitement des déchets : Pas de rejets importants dans le milieu naturel. Récupération et traitement par un organisme agréé.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Ce produit ne fait pas l'objet de réglementations conformément à l'ADR/IMDG.

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

Réglementations nationales

France: Aucune réglementation nationale supplémentaire n'est connue du fournisseur.

Réglementation de l'Union Européenne

Symbole(s) de dangers

Classification de l'Union Européenne (67/548/CEE-88/379/CEE) : IRRITANT. DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT.

Phrases d'avertissement :
R38- Irritant pour la peau.
R41- Risque de lésions oculaires graves.
R52/53- Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Phrases de sécurité :
S2- Conserver hors de la portée des enfants.
S26- En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
S28- Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec de l'eau.
S35- Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes les précautions d'usage.
S37/39- Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage.

Liste EINECS : Tous les ingrédients sont inscrits dans la liste EINECS.

16. AUTRES INFORMATIONS

Etiquettage selon la directive (89/542/EEC) sur les détergents : (15 - <30%) Tensio-actif non ioniques. (5 - <15%) Tensio-actifs cationique. (0.2 - <5%) Phosphates. (0.2 - <5%) Acide ethylènediamine tétraacétique.

HISTORIQUE

Date d'impression : 12 Déc., 2002.

Date de la précédente édition : 11 Mai, 2001.

L'information fournie sur cette fiche de données de sécurité est correct dans l'état de nos connaissances actuelles et dans le cadre des applications proposées.